





Sommaire

MARGES-Bulletin municipal 2020
Directeur de publication : Catherine Bard
Editeur : Mairie de Marges
Imprimeur : imprimerie de la Vallée – St Vallier
Diffusion : dépôt dans boîte aux lettres
550 exemplaires
Dépôt légal : A parution

Le mot du Maire	p.3
Hommage à notre ancien Maire Daniel DUMOULIN	p.4
Vie communale : Informations utiles	p.6
Présentation des membres du Conseil Municipal	p.7
Vœux du Maire	p.10
Zoom sur... Le personnel de la mairie	p.11
Zoom sur... Nos agents techniques	p.12
Etat Civil	p.13
Délibérations du Conseil Municipal	p.14
Point « travaux »	p.25
SIVOS	p.26
Commission urbanisme	p.27
Commission environnement et fleurissement	p.32
Pump Track	p.34
Commission communication	p.35
La bibliothèque	p.36
Le CCAS	p.38
Loisirs et culture des aînés ruraux de l'Herbasse	p.39
L'atelier du mouvement	p.40
Amicale boule Marges-Arthemoney	p.41
La ronde des Ecoliers	p.42
Sport Loisirs Marges : Le Volley	p.43
ACCA de Marges	p.44
Association du patrimoine & la Paroisse	p.45
Les Siamangs	p.46
Le comité des fêtes	p.47
Les conscrits	p.48
Nos professionnels	p.49
Vie communale	p.53
Minute civique	p.55





Le mot du Maire

L'année 2020 s'achève, 2019 avait été compliquée d'un point de vue du climat, que dire de 2020...

La vie continue, et 2020 a été l'année du renouvellement de l'équipe municipale, un nouveau départ pour une durée de 6 ans, avec de nouveaux élus, l'annonce d'une triste nouvelle.

Cette année de nouvelles élections municipales ont eu lieu, permettant le renouvellement du conseil municipal, comme tous les 6 ans. C'est une durée qui peut paraître longue et pour ma part ressentie comme courte. Sans vouloir faire un bilan du précédent mandat, je tenais à remercier tous les élu(e)s qui se sont investis dans les évolutions de la commune que nous souhaitions mettre en place. Les remercier pour le temps passé en réunion, sur le terrain, pour le montage et la réalisation des projets. Nous sommes tous critiquables mais ce qu'il faut souligner, c'est l'abnégation des élus qui s'investissent pour leur commune. Tous à leur niveau, en fonction de leurs possibilités, ils ont travaillé dans la même direction : l'intérêt général. Je voulais souligner l'importance de leur investissement qui n'est pas toujours visible mais bien présent.

En parlant d'abnégation, et d'investissement personnel, je tenais à revenir sur la triste nouvelle que nous avons eue cet été, le décès de Daniel Dumoulin, maire de Margès durant 4 mandats.

Je tenais à lui rendre hommage car il a marqué de son empreinte la commune. On peut dire que Daniel était un bâtisseur. On lui doit la construction du restaurant scolaire, du kiosque, l'agrandissement de l'école maternelle, la rénovation de l'église, l'agrandissement de la mairie. Mais aussi, d'avoir su être présent au niveau intercommunal, et d'avoir pesé sur la communauté de communes de l'Herbasse pour la construction du plateau sportif et des salles annexes.

Daniel a toujours œuvré dans l'intérêt de la commune, pour la développer, la structurer et lui permettre de se préparer à l'avenir. La base qu'il nous a laissée nous a permis d'avancer et de poursuivre le développement de Margès.

C'est un nouveau mandat qui commence, avec le renouvellement du conseil et de nouveaux projets en perspective.

Avec les élections, les élus ont changé : des anciens sont partis, des nouveaux se sont présentés pour former la nouvelle équipe municipale. Vous trouverez dans ce bulletin une présentation de l'ensemble de l'équipe.

Malgré un début chaotique avec une élection au 15 mars et une mise en place du conseil au 23 mai, environ un peu plus de 2 mois plus tard, la municipalité a fait face aux contraintes en ayant en perspective de maintenir le maximum de service public ouvert. Pour ce deuxième confinement, nous avons mis en place une ouverture plus importante de l'agence postale communale pour permettre à tous de venir retirer leurs colis. Et comme chaque année, la poste sera ouverte pour les fêtes, avec un élargissement des horaires.

2020 se termine sur une pointe d'optimisme, avec la possibilité probable de pouvoir passer des fêtes en famille.

Enfin je tenais à vous présenter au nom du conseil municipal et de moi-même tous nos vœux de bonheur pour 2021.





Hommage à notre Ancien Maire Daniel DUMOULIN

C'est avec beaucoup de tristesse que les Margessois ont appris le décès de leur ancien maire le dimanche 26 juillet 2020.

Daniel DUMOULIN fut quatre fois maire après avoir été conseiller auprès de René SAVOYE à partir de 1983.

Les margessois lui ont accordé leur confiance entre 1989 et 2014.

Jean Louis MORIN, maire en fonction, toute l'équipe Municipale actuelle ainsi que les élus des mandats précédents lui rendent un dernier hommage et remercient DANIEL d'avoir su ouvrir la voie pour qu'aujourd'hui notre belle commune continue à attirer de nouvelles populations et se tourne tant vers le tourisme que le développement local créant ainsi des emplois.

Message de Jean Louis Bonnet – Maire d'Arthemoney

C'est avec émotion que j'écris ces quelques mots en souvenir de Daniel.

Dès mon élection, en 1995 à la mairie d'Arthemoney, il m'a proposé son aide. En effet, totalement novice dans la fonction d'élu municipal, son expérience et son soutien m'ont apporté une aide précieuse. Au cours des années nous avons su tisser les liens qui unissent aujourd'hui nos deux communes. Son implication communautaire a également permis que notre territoire prospère, gardant toujours à l'esprit le bien-être et le bien vivre de nos concitoyens.

Je dédie ces lignes au cicérone éclairé qui a montré la voie au Pays de l'Herbasse.

Ci-joint, un texte qui a été lu lors de ses obsèques et qui retrace parfaitement la vie de Daniel.

Notre ami Daniel

C'est à Saint-Didier que tu es venu au monde en 1942 et à part une vingtaine d'année d'expatriation à Romans où ton fils Philippe est né en 1968, c'est à Saint-Didier que tu es revenu avec Colette pour reprendre le domaine agricole de ton père.

L'agriculture cependant ne te suffisait pas. Tu avais envie de prendre des responsabilités au service des autres. En 1982, tu es nommé à la tête de la F.D.S.EA. Fédération départementale syndicale des exploitants agricoles Valide du Dauphiné Libéré de l'époque parlait d'un « agriculteur lucide et de bons sens ». Ensuite tu es entré à la chambre d'agriculture de la Drôme en tant que vice-président.

Tu avais besoin de rendre à Margès tout ce que le village t'avait donné et tu as brigué l'entrée au Conseil Municipal où tu es devenu Maire en 1989. Cela a dû te plaire puisque tu y es resté jusqu'en 2014.

25 ans pendant lesquels ton équipe et toi avez œuvré dans différents projets :

- Constitution d'un groupement intercommunal Margès-Arthemonay qui a permis la construction du restaurant scolaire
- Aménagement de la place du village avec création d'un kiosque
- Aménagement de la Cure pour les associations et création du jardin de Tournay
- Aménagement de la route d'Arthemonay
- Participation au projet de construction du Plateau sportif
- Développement du village par la création de lotissements
- Réfection de l'église

Ton dernier grand projet fut l'agrandissement de la mairie inaugurée en décembre 2013. En janvier 2014, tu as prononcé tes derniers vœux de nouvel-an en présence de centaines de villageois et représentants des autorités.

Les associations te sont très redevables de tous les bienfaits que tu as bien voulu leur accorder. Sans cette bienveillance, certaines n'existeraient pas aujourd'hui. Tu avais compris que les associations donnaient une âme à ton village.

Philippe a épousé Myriam en 1998 et tu as eu la joie de voir naître et grandir tes petits-fils, Tanguy, 20 ans, et Léo, 15 ans. Philippe n'a pas souhaité reprendre le domaine agricole. C'est Gilles et ses enfants qui l'exploitent.

Tu viens de nous quitter mais tu feras toujours partie de l'histoire de Margès aussi bien en tant qu'agriculteur, un métier qui se perd dans notre village, qu'en tant que Maire. Tu restes dans nos cœurs à jamais. Merci, Daniel, pour tout cela.



Vie communale : Informations utiles



Horaires d'ouverture de la Mairie :

- Lundi : 8h30 – 12h
14h – 17h30
 - Mercredi et Vendredi : 8h30 – 12h
- Les élus reçoivent sur rendez-vous*

Contact : 04.75.45.60.63 / accueil@marges.fr

Pour nous suivre : www.marges-drome.fr ou Mairie de Margès

☞ **La Mairie sera fermée :**

Du 24 Décembre 2020 au 4 Janvier 2021

Pour les urgences : laissez un message sur le répondeur de la mairie avec vos coordonnées au 04.75.45.60.63

Horaires d'ouverture de la Poste :

- Lundi : de 8 h 30 à 10 h 30
- Mardi : de 13h30 à 15h
- Mercredi : fermé
- Jeudi : de 8 h 30 à 10 h 30
- Vendredi : de 13h30 à 16h
- Samedi : de 10 h à 12 h



LA POSTE



Horaires renforcés jusqu'au 19 Décembre :

Lundi : 8h30-10h30 et 15h30-17h30
Mardi : 13h30-15h
Mercredi : 8h30-10h30 et 15h30-17h30
Jeudi : 8h30-10h30
Vendredi : 8h30-10h30 et 13h30-16h
Samedi : 10h-12h

Horaires aménagés de la poste du 21 Décembre au 3 Janvier

Lundi : 8h30 – 10h30
Mardi : 9h30 – 12h et 14h – 16h
Mercredi : 9h30 – 12h et 14h – 17h30
Jeudi : 10h – 12h et 14h – 17h30
Vendredi : Férié
Samedi : Fermé

☞ **L'agence postale sera fermée :**

Le samedi 26 Décembre 2020 et le Samedi 2 Janvier 2021





Présentation des membres du Conseil municipal



M Jean Louis Morin

Maire

Technicien en Bâtiments

Président de droit de toutes les commissions

Président du SIVOS

Conseiller délégué Arche Agglo

Chargé de l'urbanisme, du SCoT et du service d'instruction
des autorisations du sol

M Jean Paul Valette

*1er Adjoint à l'Urbanisme, Finances, Bâtiments, Personnel
Municipal, SIVOS, SCoT, Conseil Communautaire, Associations*

Technicien de maintenance en imagerie médicale

Membre du bureau du SCOT

En charge des documents d'Urbanisme

Vice-Président des communes forestières de la Drôme, Membre du SIVOS,

Membre SDED

Correspondant Plan Climat Air Energie Territoire



Mme Catherine Bard

*2ème Adjointe Finances, Voirie/Bâtiments, Communication,
Bibliothèque, Cimetière, Personnel, CCAS*

Syndicat des Eaux (suppléante)

Commission Chalon/Savasse

Administrateur site

Conseiller communautaire

M Patrick Buisnière

*3e Adjoint Commission Urbanisme et Finances, Voirie,
SIVOS, environnement/fleurissement, cimetière, personnel*

Retraité

Secrétaire du SIVOS

Membre Syndicat des Eaux

Membre commission Chalon/Savasse



Mme Geneviève Bazy-Pillot

*4eme Adjointe Finances, Environnement/Fleurissement,
Associations, Conseil Communautaire, Culture/Patrimoine,
SIVOS*

Secrétaire Médicale

Correspondante Plan Climat Air Energie Territoire

Membre SIVOS (Suppléante)



M Serge Baldi

Conseiller

Commission Finances, urbanisme, communication, personnel

Retraité

Membre SDED

Mme Katia Dié

Conseillère

Commission Bibliothèque, CCAS

Professeur des écoles



M Damien Dufaut

Conseiller

Commission Finances, Voirie/Bâtiments, association, personnel,
SIVOS, CCAS

Technicien informaticien

Correspondant Ambroisie

SIVOS (suppléant)

M Gilles Dumoulin

Conseiller

Commission Finances, Voirie, Patrimoine

Agriculteur

SID Suppléant



Mme Christine Guabello

Conseillère

Commission Finances, Environnement/Fleurissement, CCAS,
Syndicat rivière Herbasse

Conseillère Vendeuse en Magasin

Membre du Conseil d'Administration du CCAS



Mme Valérie Lagarde

Conseillère

Commission Finances, Bibliothèque, Patrimoine
Profession libérale

Mme Esther Liaud

Conseillère

Commission Urbanisme,
Environnement/Fleurissement,
Associations, Bibliothèque
Professeur



M Charles Meunier

Conseiller

Commission Finances, Urbanisme,
Environnement/Fleurissement, Associations, Cimetière,
Personnel, CCAS
Retraité
Correspondant défense
Correspondant plan Climat Air Energie Territoire



M Vincent Pascalis

Conseiller

Commission Finances, Urbanisme,
voirie/Bâtiments, Associations
Cadre chauffagiste



Mme Audrey Vanhollebeke

Conseillère

Commission Communication, Associations, SIVOS,
CCAS
Assistante d'éducation
Correspondante Sécurité Routière





Vœux du Maire

La tradition des vœux de début d'année va être perturbée par la crise sanitaire, et nous contraint à l'annulation de la cérémonie habituelle. Ce moment de convivialité est important pour nous, car c'est un moment d'échange et de bonne humeur ou certains restent tard autour d'un verre pour « refaire le monde ».

En cette période compliquée, le besoin d'échange, de contact, et de convivialité se fait cruellement sentir. Au moment où chacun fait des vœux ou prend de bonnes résolutions, nous pensons vous suggérer quelques-unes de ces bonnes résolutions à prendre : s'investir dans les associations communales, de participer aux animations des associations, de partager un verre une frite dans les buvettes lors des manifestations, de venir encourager les équipes de volley au cours d'un match. En quelques mots, prendre sa part dans la vie du village, afin de retrouver un sentiment d'appartenance et de vivre ensemble.

Le conseil et moi-même tenions à vous souhaiter tous nos vœux pour cette nouvelle année.

En souhaitant que la période que nous vivons ne soit qu'un mauvais souvenir.

Bonne et heureuse année

2021 !

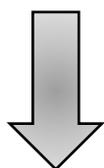


Zoom sur...



Le personnel de la mairie

Laurent DIDIER
Secrétaire Général
Missions principales :
Responsable du service
Administratif
Suivi des gros dossiers
Gestion avec le trésor public



Béatrice BONNARDEL
Secrétaire Ressources Humaines
SIVOS
Dossier urbanisme



Françoise IZERABLE
Secrétaire Polyvalente
Chargée de l'accueil



Corinne BARRUYER
Agent Technique
Entretien des Locaux Communaux



Zoom sur...



Nos agents techniques

Charles BRUYERE

Responsable du service technique

Missions principales :

- assurer le bon fonctionnement du service technique
- faire le lien entre les élus et les agents
- planifier les travaux sur l'année
- assistant de prévention
- gestionnaire de stock



Patrick CHAREL

Agent polyvalent

Missions principales :

- Propreté de la commune
- voirie
- maintenance du poste de relevage de l'épuration
- cimetière
- espaces verts (taille, tonte, débroussaillage...)

Frederic MORJARET

Agent polyvalent

Missions principales :

- Maintenance des bâtiments
- Créations de mobiliers ou accessoires (écoles, espaces verts...)
- Propreté de la commune (appareil à vapeur, ramassage des feuilles au tracteur)
- espaces verts (taille, tonte, débroussaillage...)
- Agenceur d'intérieur (permet une meilleure organisation des bâtiments)





Etat civil

Bienvenue à

Iris MORIN
Lola URBAIN
Valentine URBAIN
Charlie CLOT
Milo HARDOUIN
Max SAVIN
Jeanne MANIN
Salomé DE CASTRO KHALDI
Nathan MUGUET
Sia AROD
Tess PORTE
Angel DUMOULIN
Noé CARLE
Sacha EYNARD DE CASTRO
Camille DOKOUTCHAEF
Julia RASPAIL
Décembre 2019
Rose GODARD
Esteban AUDEMARD
Raphaël MOTTIN



Félicitations à

Galina PETROVA et Antoine GOUIN
Gwenaëlle PATISSON et Kévin BILLON

Tendres pensées envers

M. Bruno FERLAY
M. Denis MANIN
M. Maurice GIBERT
M. Bernard FINOT
M. André ROSEAU
M. Léonard LEYGNIER
M. Daniel DUMOULIN
M. Henri CARAT





Délibérations du conseil Municipal

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019

N° 1 – ARCHE AGGLO – CONVENTION DE COOPERATION EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Suite au transfert de compétence « assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2020, une convention d'exploitation est passée entre Arche Agglo et la commune. Cette dernière, pour une meilleure continuité du service, assurera en 2020 le suivi du fonctionnement et l'entretien des ouvrages ; en contrepartie, Arche Agglo versera à Margès une somme forfaitaire annuelle de 2 500 €, calculée en fonction du nombre d'heures de travail estimé.

D'autre part, la commune s'engage à reverser à Arche Agglo l'excédent de clôture du budget annexe assainissement, moyennant un engagement à réaliser un programme de travaux d'investissement correspondant au montant transféré, soit 9 000 € environ.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer la convention, conclue pour une année.

N° 2 – IMPLANTATION LOCAUX TECHNIQUES FIBRE OPTIQUE – CONVENTION ADN

Le Syndicat Mixte ADN s'est engagé, par le Réseau d'Initiative Publique FTTH (fibre optique à l'abonné), à desservir 97 % des foyers Drôme/Ardèche d'ici dix ans. Ce projet nécessite l'implantation de locaux techniques, dont l'un est prévu sur une parcelle de la ZA aux Eygoutières. Il est proposé à la commune de signer une convention d'occupation avec le Syndicat mixte ADN (maîtrise d'ouvrage par la société ECOPLAN de St-Michel sur Savasse).

A noter que la compétence Zone d'Activité (gestion voirie, éclairage, espace publics) passera à Arche Agglo en 2020.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette implantation et la signature de la convention d'occupation avec ADN.

N° 3 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION AGENTS RECENSEURS

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

1,75 € par bulletin individuel collecté, et 1,15 € par feuille de logement (montants bruts). Une somme de 120 € pour frais de déplacement sera en outre versée à l'agent en charge du district couvrant le secteur « campagne ».

Pour information, une dotation forfaitaire de 2 045 € est allouée par l'INSEE à la commune.

N° 4 – INDEMNITE MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL ECHELON ARGENT

A l'unanimité, le Conseil décide de donner un avis favorable à l'octroi de la médaille d'honneur communale à M. Patrick Charel, adjoint technique (argent, 20 ans d'ancienneté de service), et décide de lui allouer une indemnité de 200 €, au titre de l'action sociale.

N° 5 – CREATION EMPLOI A TEMPS COMPLET POSTE SECRETAIRE DE MAIRIE

A l'unanimité, il est décidé de porter le poste de secrétaire de mairie de 21 h 30 à 35 h à compter du 1^{er} mai 2020, compte-tenu de la charge de travail croissante au sein du service administratif. Formalités à accomplir : création/suppression de poste, modification du tableau des emplois et recrutement par voie interne.

Cette modification fait suite au souhait de M. Laurent DIDIER, actuellement agent intercommunal, de faire évoluer son poste vers un temps complet à la mairie de Margès ; cette demande répond au besoin de la commune, en développement constant, de disposer d'un secrétaire général à temps plein pour le suivi des dossiers au quotidien.

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

N° 1 – MISSION ETUDE URBAINE SECTEUR FAYET VERGERS, MAITRISE D'ŒUVRE, CONSEIL ET ASSISTANCE

Suite à l'appel d'offres concernant l'étude urbaine des zones AUC du Fayet et des Vergers, il est proposé d'attribuer le marché au groupement composé de ZEPPELIN ARCHITECTES (mandataire), SEPT et ECOPLAN, pour un montant de 23 475 € HT. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

N° 2 – VOTE RESTES A REALISER EXERCICE 2019

Approbation des reports de 2019 sur 2020 pour les opérations d'investissement en cours :

Dépenses 540 333 € : mobilier/équipement, bâtiments communaux, éclairage public, traverse village, achat véhicule, matériel incendie, régulation chauffage mairie, signalétique, accessibilité, bâtiment ancienne poste, rénovation chapelle, aménagement source des Points, installation réseau de chaleur, étude urbanisation.

Recettes 454 388 € : subventions accueil mairie, maison Izérable, éclairage public, accessibilité, rénovation fontaine, rénovation ancienne Poste (+ emprunt).

Ces montants seront inscrits en reports au Budget Primitif 2020.

N° 3 – ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Validation de certaines dépenses par anticipation, pour pouvoir mandater les factures dans les délais, sans attendre le vote du budget primitif : informatique mairie, matériel d'équipement, travaux de voirie, crédits complémentaires pour éclairage public, étude urbaine et achat véhicule, soit un total de 51 165 €.

N° 4 – DENOMINATION VOIES ET PLACES PUBLIQUES – CHANGEMENT DE NOM

A l'unanimité, le Conseil décide de remplacer le nom « place du Village » par « place du Champ de Mars », cette dénomination étant liée à l'histoire de la commune.

N° 5 – CAUTION LOCATON SALLES COMMUNALES

Le montant de la caution appliquée à la location de la salle associative et de la petite salle annexe du plateau sportif est fixé à 500 €.

N° 6 – MODALITES FERMAGE TERRAIN COMMUNAL – BAIL A TITRE PRECAIRE

L'agriculteur exploitant en fermage les parcelles communales situées aux Eygoutières a mis fin à son bail pour cause de départ en retraite. Compte tenu des projets d'urbanisme à moyen terme concernant ce terrain, et après consultation de la SAFER, le Conseil décide à l'unanimité de mettre en place un bail à titre précaire avec le prochain fermier (concession d'usage temporaire).

SEANCE DU 03 MARS 2020

N° 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Approbation à l'unanimité des écritures de l'exercice 2019 pour le budget principal et le budget annexe, conformes au compte de gestion de la Trésorerie. Résultats de clôture avec prise en compte Restes à Réaliser :

- Commune : excédent 52 197 € (hors restes à réaliser : excédent 138 142 €)
- Assainissement : excédent 8 805 € (dernier exercice avant transfert vers intercommunalité Arche Agglo)
-

N° 2 – RESTRUCTURATION BATIMENT ANCIENNE POSTE – LANCEMENT PROCEDURE DE CONSULTATION

Il est décidé de lancer un appel d'offres pour les travaux de rénovation de l'ancienne poste (marché 11 lots).

N° 3 – COMPLEMENT DE REMUNERATION AGENT RECENSEUR

Une « prime de bonne collecte » de 120 € est votée par le conseil à l'unanimité.

N° 4 – CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN ZAE AVEC ARCHE AGGLO

Suite au transfert de la compétence des Zones d'Activité Economique à la communauté d'agglomération, il convient de mettre en place une convention fixant les modalités d'interventions d'Arche Agglo et de la commune. Margès est concerné par la ZA des Eygoutières. Accord du conseil à l'unanimité sur les clauses de cette convention de mise à disposition des biens et de gestion des équipements et services.

N° 5 – MOTION SUR PROJET D'INSTALLATION D'UN ATELIER DE MAROQUINERIE A CHARMES SUR HERBASSE

Dans le cadre de la concertation préalable mise en place, le Conseil vote à l'unanimité une motion exprimant la position de la commune sur ce projet, situé en limite de Margès à proximité du plateau sportif. La commune, tout en réaffirmant son soutien au développement économique du secteur, tient à exprimer son point de vue et ses attentes sur différents impacts et conséquences : routier (trafic, élargissement des voies), foncier, équipements publics, site (éclairage, bruit, circulation), environnemental (eaux pluviales), biodiversité...

SEANCE DU 23 MAI 2020

N° 1 A 5 – SEANCE D'INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

- **Election du Maire** : Jean-Louis MORIN, par 14 voix pour et 1 bulletin nul, est élu au 1^{er} tour de scrutin.
- **Création Postes d'adjoints** : le Conseil décide la création de quatre postes d'adjoints
- **Election des adjoints** (scrutin de liste) : par 14 voix pour et 1 bulletin nul, est déclarée élue au 1^{er} tour l'unique

liste s'étant présentée : Jean-Paul VALETTE (tête de liste), Catherine BARD, Patrick BUISSIERE, Geneviève BAZY.

- **Indemnité de fonction des adjoints** : à l'unanimité, le Conseil vote le taux maximal prévu par la Loi

« Engagement et Proximité » pour les communes comprises entre 1000 et 3 499 habitants, soit 19,8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (montant brut mensuel : 770 €).

Le maire bénéficie de droit d'une indemnité au taux de 51,6 %, soit un montant brut mensuel de 2 007 €.

- **Délégations d'attributions du Conseil Municipal** : le Code Général des Collectivités Territoriales autorise le

Maire à prendre un certain nombre de décisions dans divers domaines, permettant ainsi d'apporter une souplesse de fonctionnement à la commune. Les décisions prises par délégation font l'objet d'un compte rendu à l'assemblée délibérante à chaque réunion du Conseil Municipal.

Il est décidé à l'unanimité de confier pour la durée du mandat 7 délégations au maire dans les domaines suivants : contrats d'assurance, concessions cimetières, aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €, règlement frais et honoraires (avocats, notaires, huissiers de justice, experts), actions en justice et défense de la commune, renouvellement adhésion aux associations, demandes de subventions aux organismes financeurs.

SEANCE DU 09 JUIN 2020

N° 1 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SDED (Syndicat Départemental d'Energies)

Jean-Paul VALETTE et Serge BALDI sont désignés à l'unanimité pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité Syndical du SDED.

N° 2 – DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX AU SID (SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS)

A l'unanimité, sont désignés pour siéger au sein du comité de territoire du SID : Catherine BARD titulaire, et Gilles DUMOULIN suppléant.

N° 3 – COMMISSIONS MUNICIPALES – CONSTITUTIONS ET DESIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil constitue comme suit les commissions communales chargées d'étudier et de préparer les questions soumises à l'assemblée dans différents domaines :

FINANCES : Geneviève BAZY-PILLOT, Jean-Paul VALETTE, Christine GUABELLO, Patrick BUISSIERE, Catherine BARD, Gilles DUMOULIN, Serge BALDI, Damien DUFAUT, Charles MEUNIER, Vincent PASCALIS, Valérie LAGARDE

URBANISME : Jean-Paul VALETTE, Patrick BUISSIERE, Serge BALDI, Charles MEUNIER, Esther LIAUD, Vincent PASCALIS

VOIRIE / BATIMENTS / ECLAIRAGE PUBLIC / INCENDIE : Jean-Paul VALETTE, Patrick BUISSIERE, Catherine BARD, Gilles DUMOULIN, Damien DUFAUT, Vincent PASCALIS

ENVIRONNEMENT / FLEURISSEMENT : Geneviève BAZY-PILLOT, Christine GUABELLO, Patrick BUISSIERE, Charles MEUNIER, Esther LIAUD

COMMUNICATION / NOUVELLES TECHNOLOGIES : Jean-Paul VALETTE, Catherine BARD, Serge BALDI, Audrey VANHOLLEBEKE

ASSOCIATIONS / SPORT / COLLECTIF JEUNES : Geneviève BAZY-PILLOT, Jean-Paul VALETTE, Audrey VANHOLLEBEKE, Damien DUFAUT, Charles MEUNIER, Esther LIAUD, Vincent PASCALIS

BIBLIOTHEQUE : Catherine BARD, Valérie LAGARDE, Katia DIÉ, Esther LIAUD

CIMETIERE : Patrick BUISSIERE, Catherine BARD, Charles MEUNIER

PERSONNEL : Jean-Paul VALETTE, Patrick BUISSIERE, Catherine BARD, Serge BALDI, Damien DUFAUT, Charles MEUNIER, Geneviève BAZY

CULTURE ET PATRIMOINE : Geneviève BAZY-PILLOT, Gilles DUMOULIN, Valérie LAGARDE

N° 4 ET 5 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le nombre de membres du CCAS doit être compris entre 8 et 18, une moitié étant composée d'élus et l'autre de représentants d'associations civiles. Après en avoir délibéré, le Conseil fixe à 12 le nombre de membres du CCAS de Margès, et désigne les personnes suivantes : Catherine BARD, Christine GUABELLO, Katia DIÉ, Audrey VANHOLLEBEKE, Damien DUFAUT, Charles MEUNIER.

Le Maire, qui est président de droit du CCAS, nommera par arrêté, après consultation, les 6 membres extérieurs représentant les associations familiales, de retraités, de personnes handicapées et du domaine de l'insertion.

N° 6 – RENOUELEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil dresse une liste de 24 contribuables de la commune, parmi lesquels la Direction des Services fiscaux nommera 6 titulaires et 6 suppléants, pour siéger à la commission chargée de vérifier et approuver chaque année les valeurs locatives et les modifications foncières et cadastrales proposées par l'administration fiscale.

N° 7 – REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Sont désignées les personnes relais suivantes :

- Correspondant « Défense » : Charles MEUNIER
- Référent « ambroisie » : Damien DUFAUT
- Prévention et Sécurité Routière : Audrey VANHOLLEBEKE
-

N° 8 – COMMISSION DE CONTROLE FICHIER ELECTORAL – DESIGNATION CONSEILLER MUNICIPAL

Gilles DUMOULIN est désigné pour faire partie de la commission communale chargée de vérifier la régularité de la liste électorale (inscriptions et radiations effectuées par la mairie) et de statuer sur les recours éventuels. Cette commission comprend également un délégué de l'administration (Eric SAVOYE) et un délégué du Tribunal Judiciaire (Alain SILVESTRE). Elle se réunit au moins une fois par an, et au cours du mois précédant chaque scrutin.

N° 9 – DESIGNATION DELEGUES AU SIVOS ARTHEMONAY / MARGES

Suite aux dernières élections municipales, il convient de renouveler les membres du SIVOS, soit 4 délégués titulaires et 2 suppléants par commune. A l'unanimité, le Conseil désigne pour Margès les élus suivants :

- Titulaires : Jean-Louis MORIN, Patrick BUISSIERE, Jean-Paul VALETTE, Audrey VANHOLLEBEKE
- Suppléants : Geneviève BAZY-PILLOT, Damien DUFAUT.

N° 10 - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de maintenir les taux de 2019 sans changement, soit :

- Foncier bâti 11,63 %, foncier non bâti 64,91 %. Produit global : 297 639 €.

Précision : suite à la réforme de la fiscalité locale prévue par la loi de finances 2020, les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur des taux 2019, et ne sont donc pas votés par les communes. Pour Margès, ce taux était de 9,24 %, produit attendu 110 510 €.

N° 11 – PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT SAISONNIER

Comme les années précédentes, il est décidé de recruter un contractuel en CDD au sein du service technique durant la période estivale (du 15 juin au 25 septembre), pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité.

SEANCE DU 07 JUILLET 2020

N ° 1 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil adopte à l'unanimité des présents le budget primitif 2020 proposé par le maire, et qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement 829 197 €, section d'investissement 708 123 €

N ° 2 – REGULARISATION CESSIONS GRATUITES PARCELLES

Des transferts de propriétés pour alignement, bien que validés depuis plusieurs années, n'ont pas été finalisés par des actes notariés. Les parcelles, qui concernent les secteurs des lotissements Tournay et Doublis, ont été créées lors de la vente des terrains à bâtir, pour permettre l'entretien ultérieur des accès, fossés, et routes les jouxtant.

Afin de régulariser cette situation, il est décidé de passer des actes administratifs pour valider ces transferts de terrains, les ayants-droit ayant tous donné leur accord. La cession se fera moyennant l'euro symbolique, les frais d'actes et d'arpentage sont à la charge de la commune.

N° 3 – CHANTIER LOISIRS MJC

Le Conseil décide à l'unanimité de renouveler en 2020 la convention de partenariat avec la MJC du Pays de l'Herbasse, pour l'organisation d'un chantier jeunes en juillet. Participation financière de la commune : 750 €.

N° 4 – MARCHES RENOVATION BATIMENT ANCIENNE POSTE

Suite à l'analyse des offres reçues lors de la consultation, le conseil décide à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes, classées 1^{ères} suivant les critères de notation (valeur technique 60 %, prix 40 %) :

- Lot 1 - Démolition gros-oeuvre : BILLON Frères 101 304,75 € HT

- Lot 2 – Charpente couverture zing. : TRADI CHARPENTE 39 879,68 € HT
 - Lot 3 - Etanchéité : ECOBA SARL 4 577,94 € HT
 - Lot 4 – Façades : SUN FACADES 12 978,63 € HT
 - Lot 5 - Menuiseries extérieures aluminium : GH BAT 41 925,92 € H
 - Lot 6 - Menuiseries intérieures bois : PROPONNET..... 17 081,60 € HT
 - Lot 7 – Cloisons plafonds peinture : MEFTA BELOT 38 381,30 € HT
 - Lot 8 – Revêtement de sols faïence : ANGELINO ET FILS SAS ... 16 351,27€ HT
 - Lot 9 - Serrurerie : ADM METAL 26 557,00 € HT
 - Lot 10 – Plomberie CVC : déclaré infructueux, un nouvel appel d'offres sera lancé pour ce lot.
 - Lot 11 - Electricité : MARGIRIER 24 122,10 € HT
- Total hors taxes 10 lots 323 160,19 € HT (soit 387 792,23 € TTC)

N° 5 – RETRAIT DELIBERATION PRIME MEDAILLE D'HONNEUR COMMUNALE

La délibération du 5/12/2019 est annulée pour non-conformité, les textes réglementaires ne prévoyant aucune gratification par les communes pour cette décoration. Margès n'adhérant pas à un organisme d'action sociale comme le CNAS, le versement d'une indemnité pourra cependant être effectué par le biais du CCAS.

N° 6 – ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES – DESIGNATION DELEGUES

Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à l'Association des Communes Forestières, afin que Margès, propriétaire d'espaces boisés sur son territoire, puisse bénéficier des actions de promotion, de défense et de développement menées dans le cadre de l'espace forestier et de la filière bois. La participation financière annuelle s'élève à 101 € (cotisation 66 € et abonnement revue 35 €). Jean-Paul VALETTE (titulaire) et Gilles DUMOULIN (suppléant), sont mandatés pour représenter la commune auprès de ses instances.

Sur ce thème, une fiche action forêt du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est en cours avec le Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre de la pérennisation de la trame verte. L'objectif est d'identifier et préserver la maîtrise foncière les espaces forestiers remarquables dans le SCOT du Grand Rovaltain. Sur Margès, l'espace boisé du « Grand Bois », comprenant une parcelle propriété de la commune, a été répertorié.

N° 7 – REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Un projet de règlement a été élaboré par la commission municipale, pour une meilleure gestion du cimetière, en conformité avec la réglementation et les décisions municipales. Ce document précise les modalités de fonctionnement de ce service : aménagement et travaux, affectations des terrains, inhumations, délivrance des concessions, columbarium, mesures d'ordre intérieur...

A l'unanimité des membres présents, le Conseil approuve le règlement proposé et ses différentes clauses.

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

N° 1 ET 2 – REAMENAGEMENT TRAVERSEE DU VILLAGE RD 538

- Subvention DETR : un dossier a été déposé auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour la première phase de travaux (partie sud, du giratoire sud à l'ancienne poste). Montant sollicité : 125 000 €, soit 25 % sur un montant maximum éligible de 500 000 €.

Délibération est prise à l'unanimité pour valider la demande de subvention et le plan de financement prévisionnel.

- Subvention départementale : une aide financière de 106 250 € a été attribuée à la commune pour opération d'aménagement de village en lien avec la traverse (tranche 1 – cheminement doux et esplanade). Cette somme est calculée sur un montant éligible de 500 000 €, au taux de 21,25 %. Pour les aides supérieures à 50 000 €, les communes doivent signer avec le Conseil Départemental une convention rappelant leurs obligations et détaillant les conditions financières du versement. Accord du Conseil à l'unanimité.

N° 3 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour répondre aux demandes de commerces ambulants notamment, le Conseil fixe comme suit la redevance d'occupation du domaine public :

Montant forfaitaire minimum : 150 €, soit 5 € X 30 m²

Au-delà de 30 m² : 5 € / m², surface maximum totale limitée à 100 m².

N° 4 – TARIF LOCATION SALLES ANNEXES AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

A l'unanimité, le Conseil instaure une location annuelle de 200 € pour les associations extérieures souhaitant utiliser les salles du plateau sportif pour la pratique régulière d'une activité. Les associations communales bénéficient d'une mise à disposition gratuite.

N° 5 ET 6 – PERSONNEL COMMUNAL

- Ouverture d'un poste de catégorie B : à l'unanimité des présents, le Conseil valide la création dans la filière administrative d'un poste de rédacteur catégorie B.
- Convention assistance retraite avec le CDG26 : le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la

Drôme accompagne les communes sur divers sujets relatifs à la carrière des agents territoriaux, dont les dossiers retraites, souvent complexes. Le CDG apporte son expertise et réalise une mission de contrôle et de réalisation des différents processus, en lien avec la Caisse de Retraite CNRACL. Rémunération à l'acte, selon les types d'intervention, de l'ordre de quelques dizaines d'euros par dossier.

Accord du Conseil pour reconduire sur 3 ans la convention assistance retraite avec le Centre de Gestion.

N° 7 – RENOVATION BATIMENT ANCIENNE POSTE – ATTRIBUTION MARCHÉ LOT 10

Suite à la nouvelle consultation effectuée pour le lot Plomberie Chauffage Ventilation Climatisation, et après analyse des 6 offres reçues, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (12 voix pour, 1 abstention), décide d'attribuer le marché à l'entreprise DUPONT, pour un montant ht de 47 957,53 € options non comprises.

Récapitulatif : le total des 11 lots se monte à 371 118 € HT, inférieur de 3,35 % à l'estimatif établi par le bureau de maîtrise d'œuvre.

N° 8 – ELABORATION REGLEMENT BIBLIOTHEQUE

A l'unanimité, le Conseil valide le projet de règlement intérieur établi pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale. Ce document définit les modalités d'accès et de prêt, ainsi que les règles à observer, et prend en compte l'utilisation des nouvelles technologies de communication. Il sera affiché et tenu à disposition des usagers inscrits.

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2020

N° 1 – ACHAT GROUPÉ DE MASQUES ET GEL HYDROALCOOLIQUE AVEC ARCHE AGGLO

Arche Agglo a acheté des masques sanitaires en partenariat avec les communes, au prix unitaire de 3,93€ TTC. Déduction faite de la subvention de l'Etat (1 € par masque) et de la part d'Arche Agglo (2/3 du résiduel), la quote-part de Margès s'élève à 0,976 X 1133 masques = 1 106€. Le Conseil valide cette somme à l'unanimité. Le gel hydroalcoolique a été acheté directement par la commune.

N° 2 – TRANSFERT RESULTAT SERVICE ASSAINISSEMENT A ARCHE AGGLO

Le Conseil valide à l'unanimité le transfert des excédents du budget assainissement à Arche Agglo, compétente en ce domaine depuis le 1^{er} janvier 2020.

Excédent d'exploitation 4 002€, excédent d'investissement 4 803€, soit un résultat net global de 8 805€. En contrepartie, un programme de réhabilitation du réseau sera réalisé sur Margès à hauteur de 9 000€ .

N° 3 – RENOUELEMENT CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MUTUALISE ADS ARCHE AGGLO

A l'unanimité, le Conseil approuve le renouvellement pour 3 ans de la convention d'adhésion au service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec Arche Agglo (Permis de Construire, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager, Certificat d'Urbanisme...). Les coûts appliqués à ces actes restent sans changement.

N° 4 – OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Conformément à la loi Alur de 2014, le transfert de la compétence urbanisme à Arche Agglo aura lieu le 1^{er} janvier prochain, sauf opposition d'au moins 25% des communes du territoire représentant au moins 20% de la population. Considérant l'intérêt de la commune à conserver sa compétence en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme, le Conseil à l'unanimité décide de s'opposer à ce transfert.

N° 5 – CIMETIERE COMMUNAL – TARIFS ET DUREES DES CONCESSIONS

Suite aux nouvelles dispositions prises lors de l'élaboration du règlement du cimetière, la grille tarifaire est revue et complétée comme suit (tarif applicable à compter du 1/01/2021) :

- Concession terrain simple (1 emplacement) : 15 ans = 100€, 30 ans = 200€
- Concession terrain double (2 emplacements) : 15 ans = 200€, 30 ans = 400€
- Concession emplacement cavurne : 15 ans = 100€, 30 ans = 200€
- Concession 1 case du columbarium : 15 ans = 250€, 30 ans = 500€
-

N° 6 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Présentation est faite au conseil du rapport établi pour 2019 par le Syndicat des Eaux de l'Herbasse, et portant sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable. Très bons résultats techniques et financiers (analyses d'eau, rendement du réseau, trésorerie), non augmentation des tarifs. Rapport adopté à l'unanimité.

N° 7 – COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITE ARCHE AGGLO

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2019 d'Arche Agglo, qui présente de façon réglementaire, globale et générale, la structure de l'Agglomération et ses actions dans différents domaines.

N° 8 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Accord du Conseil à l'unanimité pour inscrire les crédits complémentaires suivants en investissement :

- + 5 000€ sur l'opération « maison Carat » (sécurisation des garages), pris sur recettes Taxe d'Aménagement
- Création programme « Traversée du village – Tranche 1 » : Dépenses ht 438 752€, recettes subventions et maîtrise d'ouvrage déléguée 306 411€, reste à charge par auto-financement 132 341€

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

N° 1 – ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Les communes de + de 1000 habitants ont obligation d'établir un règlement intérieur du conseil municipal dans les 6 mois de son installation. Ce document fixe les modalités de fonctionnement de l'assemblée : réunions, commissions, tenue des séances, débats et votes des délibérations, comptes rendus des décisions...

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée adopte le projet de règlement intérieur présenté par le maire.

N° 2 – TAXES D'URBANISME - REVISION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

A la majorité des membres présents (12 voix pour, 2 contre, 1 abstention), le Conseil décide de porter le taux de la Taxe d'Aménagement de 4% à 5% à compter de 2021, sur l'ensemble du territoire communal. Cette taxe, due pour toute construction nouvelle et calculée suivant une formule déterminée (surface x valeur forfaitaire x taux), contribue au financement des équipements publics de la commune.

N° 3 – AVENANT A CONVENTION CAUE POUR ETUDE D'URBANISME

A l'unanimité des membres présents, le Conseil valide l'avenant à la convention passée avec le CAUE pour la mission d'accompagnement sur l'ouverture à l'urbanisation des zones AUc du secteur Fayet Vergers. Quatre jours de travail supplémentaires ont été réalisés, la participation financière est de 1 580€.

N° 4 – ADRESSAGE POSTAL – DENOMINATION NOUVELLES VOIES

Sur proposition du Maire, 2 nouvelles voies sont nommées, afin de fournir aux maisons concernées une adresse cohérente et identifiable d'une manière précise et logique : « le chemin des Roches » et « le chemin de la Tèpe ».

N° 5 – AMENAGEMENT TRAVERSE RD 538 – CONVENTION TRANSFERT MAITRISE D'OUVRAGE.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le Conseil départemental, pour la partie de l'opération incombant au département (bordures, enrobés, une partie des réseaux). Cout prévisionnel hors taxes 72 468€.

N° 6 – REVISION PRIX DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Nouveaux tarifs votés à l'unanimité des présents, applicables à compter du 1er janvier 2021 :

- Salles annexes du plateau sportif :

Habitants de Marges et personnel communal : Week-end ou 2 jours consécutifs = 200 € ; 24 h = 150 €

Personnes de l'extérieur : Week-end ou 2 jours consécutifs = 400 € ; 24 h = 250 €

Associations extérieures : 200€/an pour une utilisation régulière

Associations de la commune : mise à disposition à titre gratuit (seule une caution de 250 € est demandée)

Locations à but commercial : 800 € par jour

- Salle associative : 200 €
- Petite salle annexe du plateau sportif : 80 €

Caution (montant unique pour tous les utilisateurs et toutes les salles) : 1 500 €

N° 7 – FORMATION DES ELUS

Suite au renouvellement municipal, le Conseil doit délibérer pour déterminer les modalités de formation des élus et les crédits ouverts à ce titre. Une enveloppe budgétaire annuelle au moins égale à 2% des indemnités de fonction doit être consacrée à la cette formation. Un DIF (droit individuel à la formation) est également ouvert à tous les conseillers, dispositif alimenté par une cotisation d'1% versée par les élus percevant une indemnité de fonction.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la mise en place d'un plan de formation et ses dispositions.





Point « travaux »

Hangars « Maison Carat » Rue des Ecoles

La mairie a pris la décision de lancer des travaux de sécurisation de ces hangars. Effectivement, la structure fragilisée pouvait en cas de forte intempérie « s'effondrer » alors que le bâtiment se situe dans une zone très fréquentée. Nous avons confié les travaux à l'entreprise locale, SA ROSE. Comme nous l'avions convenu dans le Plan de Prévention, tous les matériaux ont été triés et évacués en fonction de leur composition dans 4 types de filières de recyclage. Le deuxième objectif lié à ces hangars est le projet d'aménagement d'une Bibliothèque. Une étude de faisabilité sera menée en 2021. Concernant la maison située dans la même zone, nous avons fait réaliser tous les diagnostics qui permettront le moment venu de faire des travaux et de créer 2 ou 3 appartements. Ce projet est important et ne sera pas étudié avant 2022.



Avant



Après

Carrefour du Plateau Sportif

La commune de Margès et le département ont pris la décision de réaménager ce carrefour en optant pour un carrefour « sécurisé ». L'objectif est de ne plus avoir d'accident mortel sur cette zone. Nous avons maintenant une intersection à 4 voies au lieu de 5 précédemment. La visibilité a été grandement améliorée. Le département a pris 100 % des travaux de voirie à sa charge, de son côté la commune va aménager les abords afin que ce croisement soit le plus agréable possible. Les objectifs sont de faire de ce carrefour qui marque l'entrée du Village, un endroit plaisant tant pour les conducteurs que pour les piétons. Le service technique réfléchit à des plantations qui permettront de respecter la visibilité et de gérer la consommation d'eau. Pour l'heure, un engazonnement est en cours pour éviter que l'ambrosie ne s'invite sur cette charmante zone.



Ancienne Poste et traversée du village

Ancienne Poste. Les travaux à l'ancienne poste située route des Dauphins commenceront en janvier 2021 pour être terminés dans plus ou moins un an. Tous les lots ont été attribués.

L'objectif, comme nous l'avions évoqué, est de remplacer ce lieu par :

- Un commerce de restauration
- Un appartement
- Un local médical

Est mené en parallèle, le projet de la traversée du Village. L'objectif est d'aller vers une traversée de village plus verte, moins dangereuse avec une vitesse de circulation réduite en amont et en aval. Les piétons pourront circuler sur des trottoirs plus spacieux et moins « bétonnés ». L'ensemble des élus travaillent sur ce projet. Une réunion publique sera proposée dès que le préprojet sera acté.

Le parc Izérable

Dans la même démarche, le parc Izérable va être aménagé. L'objectif retenu est de faire de ce parc un lieu intergénérationnel, que chaque habitant aura plaisir à fréquenter. Nous allons l'équiper de tables, d'assises et d'une aire de jeu. Ce magnifique parc permettra certainement à des touristes de faire une pause chez nous et ainsi découvrir notre village.



Le service technique a abattu les arbres les plus abimés pour éviter qu'ils chutent sur des promeneurs.





SIVOS

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire : SIVOS

Missions : Pour le compte des communes de ARTHEMONAY et de MARGES le SIVOS gère les activités périscolaires des deux communes.

Président : Jean-Louis MORIN, maire de MARGES

Vice-Président : Jean-LOUIS BONNET, maire de ARTHEMONAY

Secrétaire : Jocelyne PIOCHET, adjointe commune de ARTHEMONAY

Trésorier : Patrick BUISSIERE, adjoint commune de MARGES

Activités principales :

- Gestion de la garderie,
- Gestion du restaurant scolaire,
- Entretien des bâtiments scolaires et périscolaires,
- Financement du matériel éducatif et scolaire,
- Participation au financement des activités éducatives (piscine, sorties, cirque, musique...)
- Liaison entre les communes et l'éducation nationale

Quelques chiffres :

- Budget de fonctionnement annuel : 425000€
- 11 emplois
- 1/2 poste d 'agent administratif
- Entre 170 et 180 enfants
- 14000 repas/an
- 4000 heures de garderie

Garderie :

- La garderie est ouverte le matin entre 7h15 et 8h30 et le soir entre 16h30 et 18h30

Restaurant scolaire :

- Les repas sont fournis par le prestataire local PLEIN SUD. Ce prestataire s'est engagé dans une démarche de produits frais, locaux et biologiques. Il travaille principalement avec des fournisseurs locaux.
- Les repas sont transportés et stockés en base froide tous les jours et réchauffés au moment du service.





Commission Urbanisme

Commission Urbanisme

Récapitulatif des documents d'urbanisme 2020.

12 CUa

Le certificat d'information permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété ainsi **que les** taxes et participations d'urbanisme. Le certificat protège son titulaire contre les changements de règles, cristallisant le droit pendant 18 mois

1 CUb refusé

Le **certificat d'urbanisme** (CU) **est** une procédure d'information, non obligatoire, à la disposition des usagers désireux de connaître les dispositions d'**urbanisme** applicables à un terrain. Bien **que** facultative, cette démarche **est** vivement recommandée avant tout achat de bien immobilier (terrain nu ou déjà construit)..

26 Déclarations préalables de travaux

16 Avis favorables

2 Accords tacites

1 Annulée

7 En cours d'instruction

8 Permis de construire

6 Avis favorables

2 En cours d'instruction

2 Permis de construire modificatifs

1 permis de démolir

Rappel : Travaux réalisés sans autorisation d'urbanisme.

Construire ou modifier un bâtiment sans avoir obtenu une autorisation d'urbanisme constitue une infraction. C'est aussi le cas si vous n'avez pas respecté le permis de construire ou la déclaration préalable de travaux est une infraction pénale passible de lourdes sanctions. Les peines peuvent être des amendes pouvant atteindre trois cent mille euros avec l'obligation de remise en état, voire, la démolition du bien construit.

Le CAUE (conseil en d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) en collaboration avec l'AMD (association des Maires et Communautés de Communes de la Drôme) a organisé à Margès une formation sur l'organisation et la planification du projet communal et/ou intercommunal sur les documents réglementaires d'urbanisme avec pour support le PLU (Plan Local de l'Urbanisme) de la commune de Margès.



PRESENTATION DU PROJET DE L'UNITE STEP ET METHANISATION

La société REFRESCO-FRANCE dont le siège social est installé à Marges a organisé une réunion d'information pour la commune de Margès sur leur futur projet d'implantation d'une station de traitement de leurs effluents afin de les valoriser.

Mme Céline MARTEAU directrice du site avec Mr Bruno LE PORT coordinateur

Sécurité et Environnement France ont présenté la société depuis sa création tout en accentuant que ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale afin de réduire les nuisances pouvant être occasionnées.

Pour la partie technique Mr Sylvain CIPRIANI directeur de projet de la société UP. Mr Julien POINT chef de projet et Mme Sophie GAILLAUD animatrice sécurité et environnement étaient présents pour répondre aux différentes questions que les personnes pouvaient se poser.

Lors de la clôture de cette information une présentation des différents produits que la société REFRESCO-FRANCE fabrique a été mise à disposition aux participants.



Jean-Paul Valette

Adjoint à l'Urbanisme

Réunion Publique REFRESCO - Habitants Margés

Le 10 Septembre 2020. Refresco France a organisé une rencontre avec les habitants de la commune pour présenter son projet de station de traitement des effluents.

Le site Refresco (anciennement Déli fruits) se lance dans un projet novateur : celui de la valorisation de ses effluents industriels.

Ce projet nommé O'MEGA (RefrescO' Marges Eau Gaz A venir) devrait commencer à sortir de terre en Juin 2021 une fois les étapes administratives et réglementaires accomplies.

Refresco a fait le choix d'une installation de traitement des effluents via un combiné anaérobie-aérobie pour ses avantages environnementaux, et toujours en partenariat avec les acteurs locaux. Cette installation aura la capacité de traiter et d'épurer plus de 360 000 m3 chaque année.

Les eaux, une fois épurées, serviront à l'irrigation des parcelles culturales, présentes sur la commune de Margés ou redirigées à la rivière Herbasse lorsque l'irrigation ne sera pas possible.

Ce procédé combine générera également la production d'un biogaz, qui après différentes étapes de traitement sera injecté dans le réseau de distribution GrDF. Il sera ensuite consommé par le site industriel

Enfin, les boues issues des différentes étapes du traitement seront valorisées en compostage via le centre de compostage de Chatuzange le Goubet.

Ce projet s'inscrit dans la démarche environnementale de Refresco France. Conscient de ses Contraintes d'implantation locale., le site souhaite avec ce projet faire un « bon en avant » dans la maîtrise de ses effluents et ainsi réduire les nuisances auprès de ses riverains.

Bruno LE PORT

Coordinateur Sécurité Environnement

Refresco FRANCE

Merci de me contacter si vous avez des interrogations au sujet de notre projet.
bruno.leport@refresco.com



Commission environnement & Fleurissement

Pour l'environnement et le fleurissement, 2020 est l'année de la continuité dans toutes nos actions mises en place pendant le mandat précédent :

- Budget important (environ 4500 €/an) dédié à l'entretien, à l'aménagement et au fleurissement des espaces verts.
- Poursuite de notre objectif « Zéro-Phyto » avec l'obtention cette année du Label « Terre Saine, Communes sans pesticide » : valoriser la démarche « zéro pesticides », encourager les communes à se passer entièrement de produits phytosanitaires, préserver l'environnement et protéger la biodiversité (520 collectivités labélisées cette année).
- Investissement dans du matériel d'entretien électrique : débroussailleuse, souffleur, élagueuse sur perche.



- Mise en place de la signalétique dans le centre du village.

- Lancement du concours « Jardinage sans arrosage » : faire participer les habitants de Margès en fleurissant une parcelle de quelques m2 avec les plans, le paillage et les bordures de leur choix, avec récompense après le passage du jury.



1^{ère} rencontre début février pour la réunion d'information avec présentation du projet en présence du maire Mr Morin, de Mr Hérault (jury du Comité Villes et Villages Fleuris), Mme Bazy-Pillot (Commission environnement et Fleurissement) et Mr Bruyère (responsable service technique).

2^{ème} rencontre début mars pour la visite du lieu des jardins (plateau sportif) et recherche des 3 groupes participants formés de 2 à 4 personnes pour la réalisation du jardin. Malheureusement nous n'avons pas pu poursuivre notre projet suite à la crise sanitaire. Nous espérons poursuivre le concours en 2021... Nous remercions toutes les personnes qui ont d'ores et déjà participé à la mise en route du projet « Jardinage sans arrosage ».



Voici quelques aménagements de nouveaux parterres en 2020 :

Devant le kiosque et devant la mairie



Route d'Arthemoney et rue des Ecoles



*Geneviève BAZY-PILLOT
Commission Environnement et Fleurissement*





Pump Track

Le Pump Track c'est quoi ?

Le conseil municipal de Margès en place l'an dernier a été attentif à la demande d'un jeune citoyen du village qui a écrit à Monsieur le maire et ses conseillers pour leur faire part de son souhait de pouvoir pratiquer sur un PUMP TRACK dans notre commune.

Il a été rejoint par plusieurs jeunes de notre village pour nous présenter les avantages d'un tel site.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un PUMP TRACK ?

C'est un parcours en boucle(s) fermée(s), constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés et qui peut être utilisé avec différents équipements sportifs (draisienne, vélo, trottinette...). Il peut être construit dans différents matériaux : la terre, le béton, l'asphalte, le bois ou la fibre de verre. Mais surtout, il peut s'adresser aux enfants à partir de 4 ans comme aux adultes.



Nombreuses sont les familles qui recherchent de tels sites pour passer un moment convivial car ces infrastructures sont souvent accompagnées d'aires de jeux, de pétanque, de pique-nique et de détente.

Ce sont des lieux où toutes les générations y trouvent leur bonheur et se côtoient dans un respect mutuel...



Pump Track Saint Martin d'Août





Commission Communication

L'Accueil de la Mairie : vous avez des choses à dire, des informations à communiquer, le personnel de la Mairie prendra en compte et transmettra aux personnes compétentes vos observations ou desiderata. S'il s'agit d'une information intéressante pour tout ou partie de nos concitoyens, elle sera diffusée sur les médias disponibles.



Le site de la Commune : depuis 2016, vous avez accès au site officiel de la commune « www.marges-drome.fr ».

N'hésitez pas à aller « surfer sur le web », vous y trouverez, entre autres, des renseignements utiles pour simplifier vos démarches et être informés sur l'évolution de notre commune (Plan Local d'Urbanisme, les écoles, les nouvelles associations, ...)

Associations et Professionnels : Devenez contributeurs du site et publiez vos actualités gratuitement !

Le site de l'agglomération ARCHE AGGLO : depuis janvier 2017, nous faisons partie d'ARCHE AGGLO qui est la fusion entre 3 Communautés de Communes du Pays de l'Herbasse, de l'Hermitage Tournonais et Saint Félicien. Vous pouvez consulter le site « www.archeagglo.fr » qui est très riche en informations à l'intention de tous les habitants. Vous trouverez des adresses utiles ainsi que des informations de tous ordres tant culturels que pratiques.



Le panneau lumineux : pour être informés des différentes manifestations organisées par nos associations (les matches de Volley à domicile par exemple), mais aussi des alertes météo et des messages de vigilance au fil des saisons. Le panneau est actuellement « hors service », il devrait de nouveau pouvoir répondre à son rôle courant du premier trimestre 2021. Date précise non connue.



NOUVEAUTE 2020 : la commune de Margès dispose de sa page Facebook. Suivez les actualités de la commune et entrez facilement en contact avec nous !

La communication entre les habitants : nous faisons appel à tous les habitants afin de vous investir ou du moins de venir aux différentes manifestations organisées par les bénévoles motivés qui font vivre le village. La vie du village repose principalement sur les associations. Les bénévoles des associations seront d'autant plus motivés à organiser des manifestations s'ils ont le sentiment ou le retour que ces manifestations sont appréciées par les margessois. En 2021, la sortie de la crise sanitaire, que nous attendons tous, devrait attiser les idées audacieuses et permettre à chacun d'apprécier un peu plus de légèreté dans nos mouvements. Mettons à profit cette nouvelle « ère » pour développer le vivre ensemble en essayant de créer du lien social.





La Bibliothèque

Une année de résistance face au Covid

L'année 2019 s'est clôturée avec le marché de Noël organisé par le Comité des fêtes. Les contes de Noël racontés avec plein de vitalité par Stéphanie de la maison du jeu de Saint Donat ont enchanté petits et grands sous le préau de l'école primaire.



Le confinement a perturbé nos vies. Mais la bibliothèque municipale a tenu à rouvrir début juin avec la mise en place d'un drive pour permettre aux amateurs de livres de continuer à se distraire, à apprendre et surtout à s'évader de ce contexte anxiogène.

Ainsi le 5 septembre la porte ouverte annuelle a permis de découvrir les nouveaux livres achetés grâce à la subvention de la mairie. A cette occasion nous avons eu la chance de rencontrer Delphine Gilles-Cotte, auteure Romane de littérature enfantine. Elle est venue présenter le processus de création d'un livre. Après la lecture d'une de ses histoires, elle s'est prêtée au jeu des dédicaces pour le bonheur des enfants.



Depuis la rentrée de septembre la bibliothèque a ajouté un créneau supplémentaire à ses horaires habituels. Nous verrons suivant la fréquentation si nous le conservons.

L'équipe des bénévoles s'agrandit, bienvenue à Eric.

Horaires d'ouvertures :
- Lundi de 18h à 19h30
- Mardi de 15h30 à 17h30
Nouveau créneau horaire [- Mercredi de 10h à 12h
- Samedi de 10h à 12h

(La bibliothèque est généralement fermée durant les vacances scolaires)

Contact : bibmarges@gmail.com

Site internet : www.bibliothequedemarges.jimdo.com

Nous rassurons les usagers, les mesures d'hygiène face au Covid 19 sont respectées, masque et désinfection des mains à l'entrée obligatoires et isolement des livres rendus.

Un panneau d'affichage a vu le jour à côté de la porte d'entrée ainsi vous avez toutes les infos, horaires, manifestations...mais poussez la porte pour nous rencontrer...

Nos bénévoles



Sandrine Martin



Régine Astic



Hélène Puente



Anne-Marie Arod



Marie-France Figuet



Eric Paganelli



Marie-Noëlle Raphaël



Catherine Bard
Adjointe chargée de la bibliothèque





Le CCAS

Les missions du **CCAS** sont, en la matière, définies de manière générale, par l'article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « Le **CCAS** anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées »

Le CCAS de Margès compte 13 membres, 6 membres sont des élus et 7 membres sont des citoyens margessois. Le Président est le Maire en son absence Catherine BARD, 2° adjointe.

Les premières actions du Mandat ont été liées à l'épisode COVID. Chaque membre s'est chargé de visiter les personnes les plus vulnérables de la commune pour apporter une aide morale et leur indiquer des pistes en fonction de leur besoin. Chaque sénior a également été contacté pour faire le point.

La cabane à Fernand, gérée par le CCAS, et que chacun connaît est fermée et le restera tant que les travaux voisins seront en cours. Délai de réouverture estimé à la rentrée 2021. Le CCAS espère que ce lieu retrouvera son âme et que chacun pourra y trouver un agrément soit en donnant soit en recevant.

Cette année, le CCAS en lien avec la mairie n'a pas pu organiser le repas du 11 novembre que certains séniors attendent avec impatience. C'est un réel moment de convivialité et une occasion de rencontrer des personnes qu'on ne voit pas forcément le reste de l'année.

En revanche, le « colis pour les fêtes de fin d'années » offert aux plus de 70 ans a bien été maintenu. Il a été remis ou distribué entre le 4 et le 12 décembre.

Pour information, certains séniors renoncent à leur colis, dans ce cas, la valeur du colis est reversée à une association caritative.

En 2019, le CCAS a versé 425 € à l'association « clowns à l'hôpital » qui œuvre auprès des enfants et des anciens de l'hôpital de Romans.

En 2020, le CCAS a versé 800€ à La Croix Rouge de St Donat, association qui aide régulièrement nos administrés et 370€ à l'association « Le Funambule » basée à l'hôpital de Romans qui apporte du réconfort aux personnes en fin de vie.

Le CCAS a organisé une conférence le 23 janvier 2020 sur le thème : « Les écrans et leurs dangers ». Cette conférence menée par des orthophonistes de la région valentinoise a captivé tous les participants. Le CCAS espère pouvoir organiser des conférences de qualité en 2021.

Sur ce mandat, le CCAS va tout mettre en œuvre pour trouver et mettre en place des solutions qui aideront les margessois dans leur déplacement. Plusieurs pistes sont à l'étude.





Loisirs et culture des Aînés ruraux de l'Herbasse

Notre Assemblée générale s'est déroulée au plateau sportif de Margès le 12 octobre dernier, et ce, dans l'incertitude jusqu'aux derniers moments compte tenu de la situation sanitaire actuelle. En cette période de pandémie, vous étiez nombreux à vous mobiliser, 118 adhérents présents ou représentés, pour faire perdurer cette association qui, malgré quelques secousses, continue à lutter contre l'isolement des personnes en favorisant les liens et les rencontres.

Nous tenons tout particulièrement à remercier Jean-Louis Bonnet, maire d'Arthemonay et Jean-Louis Morin, maire de Margès qui se sont battus pour la mise à disposition des salles, et qui ont su trouver un protocole accepté par tous qui permet de continuer nos activités dans le respect des conditions sanitaires.

Compte tenu de la situation spéciale que nous traversons, l'ancien conseil avait décidé de "geler" les inscriptions jusqu'à la date de mise en place de la nouvelle équipe. C'est maintenant chose faite, et le conseil d'administration, enrichi de 10 nouveaux membres, a pu rebondir avec son président, pour proposer le programme des activités, que vous trouverez sur notre fiche d'inscription, aux mêmes conditions tarifaires que l'année passée.

Renseignements auprès de loisirs.culture.herbasse@gmail.com.

Grâce à nos animatrices, vous pourrez vous adonner, à la gymnastique ou au pilates avec Nathalie, au stretching avec Patricia, à la marche nordique avec Françoise, ou encore au chant avec Emmanuelle. N'oublions pas nos bénévoles, Bruno pour la country et Marie-France pour la gymnastique cérébrale. Certains ateliers ont été mis en sommeil temporairement, tels que la décoration et l'informatique, d'autres sont arrêtés comme la nature.

Vous l'aurez compris, notre association se veut toujours fédératrice dans cette période difficile à traverser, et nous comptons sur vous tous pour donner un nouvel élan à nos activités culturelles et/ou physiques.

A très bientôt,

Michel BELLE
Président de Loisirs et Culture





L'atelier du mouvement

Propose



Qu'est-ce que c'est ?

C'est une gymnastique traditionnelle chinoise, une science de la respiration et concentration. Suite de mouvements doux et simples qui font circuler l'énergie le long des méridiens.

Que peut-il m'apporter ?

Il permet d'harmoniser le mental, le corps physique et les émotions. Améliore le bien-être, rend plus serein, réduit les douleurs articulaires. C'est une façon de prendre soin de soi, de se maintenir en forme.

A Margès les mardis de 17h à 18h30 et les jeudis et vendredis de 9h 30 à 11h au plateau sportif.

Renseignements et inscriptions : 06 72 78 24 24





Amicale boule

Marges Arthemouay

La société de boule Marges Arthemouay a fait son assemblée générale le 1 Octobre 2020. Elle compte 31 licenciés.

L'équipe 1 de Marges Arthemouay pour les AS s'est qualifiée pour les quarts de finale de la Drôme.

Notre concours quadrette qui s'est déroulé le 2 Février 2020 à Saint Donat a apporté un bon résultat.

Suite aux événements du Covid, le boulodrome est fermé jusqu'au 1 décembre. Une réunion aura lieu pour savoir si une réouverture est possible.

Si tout se passe bien, nos prochains concours auront lieu :

Le 06 Février 2021 : Quadrette à Saint Donat

Le 21 Août 2021 : Doublette à Marges



Le sociétaire sera organisé au mois de Mai, mais la date reste à définir.

On déplore, cause Covid, le report du championnat de France quadrette et triplète qui devait se dérouler à Valence mais qui sera reporté en 2021 pour sa 94^{ème} édition.

La société remercie les licenciés qui ont reconduit leur licence malgré le contexte actuel.

Amicale Boule Marges Arthemouay





La ronde des Ecoliers

Présentation de l'association

Nous sommes des parents bénévoles qui donnons un peu de leur temps et de leur énergie pour que les enfants puissent profiter directement des événements qu'elle organise.

Ces actions permettent de récolter des fonds pour subventionner une partie des projets scolaires proposés par les enseignants.

Notre seul but est d'améliorer le quotidien de nos enfants à l'école.

Le nouveau bureau réfléchit à comment organiser cette année qui s'annonce encore complexe en rassemblement.

A la vue des mesures changeantes suite au covid 19, nous allons organiser plus de commandes/ventes par correspondance.

Manifestations proposées depuis la rentrée 2020

Novembre	Tombola Tirage le 28/11 Remise des lots le 4/12
Décembre	Sapin de Noël Remis le 4/12

Nous vous informerons via toutes les plateformes de communication pour d'autres animations.

Petite présentation des membres du bureau :

Présidente et contact

Mme Achilles Cecilia

0684148219

Secrétaire et vice

Mme Delpech Emma

Mr Dos Santos Dylan

Vice-présidente

Mme Talfournier Amandine

Trésorier et vice

Mr Achilles Emmanuel

Mme Padey Soizick



Nous vous souhaitons de rester tous en pleine santé.

A bientôt pour de nouvelles aventures





Sport Loisirs Marges : Volley Ball

À l'occasion de l'assemblée générale du mois de septembre le bureau de Sports Loisirs Margès a changé, l'équipe de Sébastien RIVOIRE, après avoir passé 5 ans de bons et loyaux services a décidé de passer la main tout en restant actif au sein de l'association.

La nouvelle équipe élue à la majorité est présidée par Elodie REYNAUD, Aurélie PEROTTO et David HORTAN, le poste de secrétaire est tenu par Laura ROLINEAU et la trésorerie par Alexandra SAMUEL. L'année avait bien commencé par l'inscription de 70 enfants de 4 ans à 18 ans et une équipe féminine en régional ainsi qu'une équipe garçon en départemental.

L'école de volley de 5 à 7 ans a fait le plein le samedi matin avec une dizaine de bambins qui s'initient à la découverte de ce sport passionnant.

L'équipe dirigeante est sereine quant à la reprise des entraînements et des tournois début janvier.

Tous nos jeunes attendent impatiemment de revenir jouer au ballon, mais il faut être patient et dès que la crise sanitaire le permettra, les bons moments conviviaux et sportifs reprendront dans le gymnase du village.

Nous savons que la période est compliquée pour tout le monde et remercions les personnes et les entreprises qui nous soutiennent financièrement car les inscriptions des équipes sont assez onéreuses au sein du comité et de la fédération, et sans ses aides précieuses, ne pouvant plus organiser de manifestation ou de buvette après les matchs, le club serait en grande difficulté et l'avenir des associations pourrait en être menacé.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches.

Sportivement,
L'équipe du SLM





A.C.C.A de Margès

Comme pour beaucoup d'associations, l'année 2020 fut une année complexe pour l'ACCA de Margès, d'un point de vue financier et participatif.

Malgré cet épisode épidémique, tous les sociétaires ont renouvelé leur participation.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 22 juin dernier et n'a pu avoir lieu avec l'ensemble des chasseurs comme à son habitude. Elle s'est tenue en comité restreint avec les membres du bureau et un représentant de la municipalité en appliquant les mesures sanitaires en vigueur. Il n'y a pas eu de changement de membre au niveau du bureau.

Pour l'ouverture de la saison 2020/2021, les conditions de chasse ont été, elles aussi modifiées. La chasse est fermée, cependant, l'ACCA organise des battues à la demande des autorités. Effectivement, suite aux coûts très importants des dégâts de gibiers aux cultures, aux forêts et aux biens (essentiellement les sangliers et chevreuils, en forte augmentation de ces espèces), la nécessité et l'urgence sont de maintenir une régulation de ces gibiers.

À la suite de l'épisode neigeux de novembre 2019, l'ACCA avait organisé une matinée de remise en état des chemins et espaces boisés de notre commune, avec les chasseurs et des volontaires. Nous tenons à remercier vivement les participants pour cette opération collective.

Cette année malheureusement, et avec les conditions sanitaires en vigueur, nous sommes contraints d'annuler le traditionnel LOTO gibiers de notre ACCA. Rendez-vous le samedi 18 décembre 2021. Comme à l'accoutumée, ce Loto sera primé avec de nombreux lots qui vous permettront d'agrémenter vos repas de fêtes de fin d'année.



Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une bonne année 2021. Prenez soin de Vous et de vos proches.

Le bureau de l'ACCA





Association du patrimoine & La Paroisse

Paroisse de Marges

Depuis le confinement du mois de Mars, notre Eglise est fermée et nous n'avons plus de messe.
Pour le 15 Août, nous n'avons pas fait de procession mais le Père Paponaud a dit une messe en plein air au pied de la statue du vœu.
Cependant notre Eglise reste ouverte pour les funérailles et les mariages en respectant les précautions sanitaires.



Association du patrimoine

Cette association a été créée en 2010 pour la rénovation des façades de l'Eglise de Margès. Elle a 10 ans d'existence que nous fêterons en 2021 si cela est possible.

Elle s'appelait Association du Patrimoine Margessois et depuis 2019 elle est nommée : Association du Patrimoine Margès - Arthemony. Plusieurs personnes de l'association nous ont quittés : François Brunot et cette année : Bernard Finot, Daniel Dumoulin, Michel Billon et Henri Carat.

Ces personnes étaient présentes à l'origine de l'association et elles ont participé activement à la vie et à la bonne marche de notre assoc dans un intérêt commun : se souvenir, faire vivre notre patrimoine et le laisser en héritage.





Les Siamangs



Le saviez-vous ?

Il existe à Margès, depuis 1998 une association qui regroupe environ 300 adhérents et qui l'année dernière a accueilli plus de 1000 personnes, venues de France et de toute l'Europe. (Suisse, Allemagne, Angleterre, Hollande) et même des Etats Unis...

Cette association vous permet d'effectuer des stages, des baptêmes, d'apprendre une discipline.....

Elle se déplace avec son matériel pour faire des animations, elle est aussi la plus importante école d'Europe dans son domaine....

Alors ? Vous avez trouvé ?

Et oui, il s'agit de l'école de trapèze volant « Les Siamangs ». !

Pour la petite histoire, le siamang est un singe qui habite la canopée des forêts tropicales du sud-est de l'Asie, on l'appelle l'acrobate des forêts. Il ne touche le sol que très rarement.

A Margès, l'association « les Siamangs » regroupe de nombreux passionnés de trapèze volant. Elle vit grâce à l'implication de son équipe de bénévoles, d'un jeune salarié et d'un salarié expert. Elle ne cesse d'innover pour améliorer la sécurité, l'apprentissage et le confort. Innovations reprises par les autres écoles. Ici on réfléchit constamment, on ne se contente pas d'appliquer bêtement des méthodes vieillottes.

Ici ont été exécutés 8 double saut périlleux sur les 9 réalisés en France et le seul triple saut périlleux avec vrille.

« Les Siamangs » est la seule école de trapèze française ouverte toute l'année, en clair vous pouvez venir tous les week-ends si cela vous chante !!

Pour Noël, un anniversaire, Mr Marin propose des bons cadeaux : Une idée originale, ludique et inoubliable : une séance découverte ou un stage de trapèze volant. Qu'on se le dise, le trapèze se pratique de 8 à 88 ans !

Les tarifs des séances vont de 25€ à 35€ suivant la saison, ceux des stages du dimanche au vendredi commencent à 135€.

Même sans être expérimentés, là, tout près de chez nous, nous avons la chance de pouvoir découvrir ou de faire découvrir le trapèze volant avec l'association « Les Siamangs ».

En ces temps troublés, rêvons un peu d'envol et d'évasion avec l'assurance de toujours retomber dans un filet ... avec douceur.





Le comité des fêtes

*RETROSPECTIVE SUR UNE ASSOCIATION QUI DEBORDE D'IDEES et QUI
AIMERAIT POUVOIR LES METTRE EN ŒUVRE !!*

Le mot d'ordre du Comité des Fêtes de Margès : « **Rassembler et animer le village** »

Il est vrai que l'année 2020 n'est certainement pas l'année de référence mais nous souhaitons vraiment reprendre nos activités pour avoir le plaisir de nous retrouver et de faire la fête ensemble, autour des trois belles manifestations qui mobilisent tous les bénévoles depuis plusieurs années :

- La Vogue du village : 1^{er} week-end de juillet
- Le vide grenier et le concours de pétanque : 1^{er} week-end de septembre
- Le marché artisanal de Noël : 2^{ème} week-end de décembre



La section jeune du comité des fêtes



Marché de Noël 2019

Des projets, nous en avons plein la tête et nous espérons bien innover cette année : un ciné plein air avec la diffusion d'un film en plein air pour toute la famille et toutes les générations.

Souhaitons que 2021 nous apporte la possibilité de relancer ces dynamiques associatives qui nous manquent tant... L'Assemblée Générale qui se déroulera dès que possible et espérons-le début 2021 nous permettra de déterminer le programme et les rendez-vous auxquels nous aurons le plaisir de vous convier, à très bientôt !

Pour le comité des fêtes,

Jean-Luc Mortet





Les conscrits

Bonjour ami(e)s Margessois(e)s, / Arthemonois(e)s,

Nos projets sur l'année 2020 n'ont pas pu se réaliser comme nous les avions prévus.

Même notre tournée de la Tombola qui aurait dû avoir lieu à la fin décembre n'aura pas lieu compte tenu des mesures sanitaires.

Nous espérons que l'année 2021, nous permettra de pouvoir remettre en place rapidement le maximum de manifestations. En ce qui concerne la tournée du muguet à la début mai et le bal à la début juillet, pour l'heure, ces activités sont en suspens.

Nous vous informerons de l'avancement de ces projets dès que nous en saurons plus.

En espérant vous revoir bientôt, les conscrits vous souhaitent une excellente année 2021 !

Les conscrits regroupent les jeunes nés en 2001 -2002 -2003 et à partir de septembre 2021, nous accueillerons les jeunes nés en 2004.

*Contactez Corentin si vous voulez faire partie de l'aventure au
06.82.57.20.16*





Nos professionnels

SEB PIZZA

Installé actuellement au 765 route des Dauphins va déménager au Centre du Village. En effet, Joëlle Lambert, résidant place du Champ de Mars (à côté de la Mairie), lui permet d'investir le local initialement prévu pour accueillir le Café Culturel et Solidaire "La FORGE", afin qu'il puisse en faire son nouveau point de fabrication et de vente à emporter. L'installation est prévue début 2021.

Joëlle Lambert envisage de relancer son projet de café dans un deuxième temps.



La Maison des Bruyères

225 chemin du Biaure 26260 Margès

Ce nouvel établissement propose Gîte, Traiteur et épicerie fine.
Gabriel et Camille seront heureux de vous accueillir.

Les Coordonnées

La.maison.des.bruyeres@gmail.com

Page Facebook: la maison des Bruyères

Camille [0633013318](tel:0633013318) - Gabriel [0688298435](tel:0688298435)



Le Domaine de Saint Loup

Le domaine de Saint Loup vous propose de dormir en cabane. La cabane est propice à des sensations insolites, une tranquillité de chaque instant et surtout une harmonie avec la nature,
Labellisé Gîtes de France depuis 2019

Les Coordonnées

Le domaine de Saint Loup 2410 route des Pangons 26260 Margès
Tél. : 0475059263.



Auberge du Pont du Chalon



Le Tournay



Boulangerie Ferlay



DEROUX Michel



BONIN Patrice

Pour vos projets de construction, de rénovation, travaux à la mini-pelle, n'hésitez pas à me contacter
Site internet : www.maconnerie-dromemarges.com



LC Bâtiment



Manin ElectroTech



Max Pouzin



Menelec



Refresco



So.ART



Seb Taxi

Retrouvez plus d'informations sur ces entreprises sur :

www.marges-drome.fr

DES SOLUTIONS DE CONFORT, ECONOMIQUES et DURABLES



Installation - Entretien - dépannages
station technique toutes marques



SAS A+ Services 0475453796

280 Chemin des Verseaux - 26260 Margès

<http://www.aplus-services-drome.fr>





Vie Communale

Chantier Jeune

Chaque année, la MJC de l'Herbasse organise, dans le cadre de sa politique jeunesse, des « chantiers jeunes » sur notre territoire afin d'accompagner les adolescents à devenir les citoyens de demain et à favoriser leur prise d'initiatives.

Dans cette optique, la MJC lance des chantiers loisirs pour favoriser l'accès aux loisirs et à la culture.

La commune de Margès s'est inscrite dans cette démarche depuis quelques années en demandant la réalisation de petits chantiers sur notre commune (entretien du mobilier urbain, des espaces verts, petits travaux de peinture...).

Sept adolescents étaient accompagnés par leur éducateur et 2 employés communaux de Margès la semaine du 13 au 18 juillet.

Merci pour cette initiative et pour leurs travaux réalisés !



*Le groupe de jeunes entourés de 2 agents communaux
Tâche à réaliser : rafraîchissement des tables*

Commémoration du 11 Novembre 2020

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix

Hommage à tous les « Morts pour la France »



Cette cérémonie du 11 novembre 2020 n'a pas pu se dérouler comme à l'accoutumée.

Effectivement afin de suivre les directives gouvernementales liées au Covid 19, la cérémonie a été maintenue mais seuls quelques élus étaient autorisés à y participer.

A 11 heures, le Maire a déposé symboliquement une gerbe au Monument aux Morts.

Après une minute de silence, le maire a procédé à l'appel aux morts pour la France, il a cité un à un tous nos compatriotes disparus dans l'exercice de leur fonction pour l'année en cours.

Ensuite, Charles Meunier, correspondant Défense, a lu la lettre rédigée par la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Un dernier recueillement a été observé avec une pensée particulière pour les anciens combattants qui cette année n'ont pas pu assister à cet hommage.





Minute civique

Pourquoi commémorer le 11 Novembre ?

Jour d'hommage et de recueillement, elle donne lieu chaque année à des cérémonies commémoratives devant les monuments aux morts des communes de France.

En plus, d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 et de « commémoration de la victoire et de la paix », la loi du 28 février 2012 définit l'hommage à tous les « morts pour la France » des conflits anciens ou actuels.

Tous les morts pour la France, qu'ils soient civils ou militaires, sont désormais honorés le 11 novembre.

Le 11 novembre est ainsi comparé au Mémorial Day américain qui honore l'ensemble des militaires américains morts dans toutes les guerres.

Le protocole républicain permet d'expliquer comment organiser une cérémonie républicaine, avec qui, dans quel ordre et quel contenu.

Les symboles de la République :

1 – Le drapeau tricolore, emblème de la République Française

Le drapeau tricolore est né, sous la Révolution, de la réunion entre la couleur du Roi (le blanc), et celle de la ville de Paris (le bleu et le rouge). Aujourd'hui le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics. Il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires.

(source : <http://www.elisee.fr/la-presidence/le-drapeau-français/>)

2 – La MARSEILLAISE, hymne national de la République Française

A l'origine La Marseillaise est un chant de guerre composé pendant la Révolution par **Claude Rouget de Lisle**. En 1795, il devient hymne national. C'est parce qu'elle fait partie des symboles de la République que la Marseillaise est chantée lors des cérémonies.

3 – La devise de la République Française

La devise de la République française, "*Liberté, Égalité, Fraternité*", formule rappelant les principes et valeurs fondatrices du pays, est devenue un symbole de la République.

La liberté est le premier des droits de l'être humain et s'applique dans de nombreux domaines de notre vie.

L'égalité signifie que la loi est la même pour tous et que chaque citoyen est soumis aux mêmes droits et aux mêmes devoirs, sans discrimination.

La fraternité est un devoir que nous avons les uns vis-à-vis des autres. Au quotidien, il se traduit dans le fait d'agir dans un esprit fraternel et solidaire.

POURQUOI ? ...

... salue-t-on l'étendard (le drapeau) ?

Les autorités saluent l'étendard c'est à dire le drapeau tricolore car il est l'emblème, et donc le symbole de la République.

...dépose-t-on des gerbes de fleurs ?

Les autorités ou personnalités peuvent déposer une gerbe de fleurs pour rendre hommage aux morts durant les différents conflits, comme cela se fait dans la gestuelle funéraire civile.

...rend-on hommage aux morts pour la France ?

On rend hommage aux morts pour la France afin de saluer la mémoire de leur sacrifice pour la Patrie, au cours des différents conflits. C'est aussi une façon de ne jamais oublier.

...remercie-t-on les porte-drapeaux ?

A la fin d'une cérémonie patriotique, les autorités et personnalités présentes vont saluer les porte-drapeaux. Elles leur serrent la main et les remercient pour leur dévouement.

QUI PARTICIPE ?

Des représentants de l'État (Préfet, Sous-Préfet...), des parlementaires (députés et sénateurs), des élus de la Commune (Maire, Adjoint, Conseiller), du département, de la région, des représentants des forces armées et de sécurité (militaires, gendarmes, policiers, pompiers...), des représentants d'associations patriotiques, et idéalement des enfants ainsi que la population.



Les margessois et l'élection

Modalités demande d'inscription sur la liste électorale de Marges

Les nouveaux habitants peuvent demander leur inscription en mairie (fournir justificatif d'identité et de domicile), ou s'inscrire en ligne sur le site Service-Public ou via France Connect. Un courrier de confirmation d'inscription leur sera adressé.

Cette démarche peut être effectuée tout au long de l'année, et vous pouvez sur ce même site vérifier si vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale.

Les jeunes atteignant 18 ans sont inscrits automatiquement, sans avoir de formalités à effectuer.

2021 : Année avec un double scrutin... Recherche de Scrutateurs Volontaires

En 2021, soit en mars soit juin (date non encore confirmée), la municipalité devra tenir 2 bureaux de vote en même temps pour 2 élections distinctes.

1. *Elections départementales* : élire les conseillers départementaux sur le secteur Drôme des Collines
2. *Elections régionales* : élire les conseillers régionaux

Les bureaux doivent être tenus par 3 scrutateurs par tranche de 2 heures. De ce fait, la municipalité aura besoin de scrutateurs bénévoles.

Les personnes intéressées pour tenir le bureau de vote sur une tranche doivent se faire connaître par mail accueil@marges.fr ou par téléphone 04.75.45.60.63 (les volontaires doivent absolument être inscrits sur la liste électorale de la commune)

Petits rappels à la loi...

Bruits de voisinage : Article du 2 juillet 2015

Section 5 : PROPRIETES PRIVEES

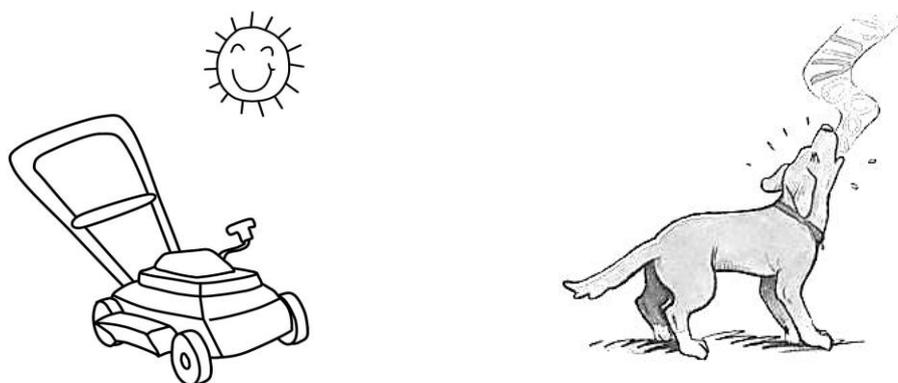
Article 12

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

Article 13

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de leurs activités ou des appareils, machines et instruments qu'ils utilisent ou des travaux qu'ils effectuent. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que de 8h 30 à 12h et de 14h30 à 19h 30. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.

Pour un parfait « Vivre Ensemble »
Merci à chacun de tenir compte de la
tranquillité de ses voisins.



Brulage des Déchets : nous joignons un communiqué de la Préfecture sur le Brulage des déchets et vous remercions de respecter cette interdiction.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

Valence, le 25/03/2020

pref-communication@drome.gouv.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTERDICTION DE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS ET ÉCOBUAGE

Suite à l'épisode neigeux survenu les 14 et 15 novembre 2019, et au regard de son caractère exceptionnel, le préfet de la Drôme avait temporairement autorisé le brûlage des déchets verts selon l'arrêté n°2013-114-0007. Désormais, plusieurs mois après cet épisode neigeux, cette dérogation n'a plus lieu d'être.

A compter du 25 mars 2020, tout brûlage de déchets verts et végétaux, tout écobuage est à nouveau interdit, dans le département de la Drôme, et cela pour des raisons de santé publique et de lutte contre la pollution de l'air.

Dans ce contexte particulier d'épidémie liée au virus Covid-19, dont les symptômes sont respiratoires, et même en période de confinement, le préfet fait appel au bon sens et à la responsabilité de tous pour ne pas créer de gêne supplémentaire de la population, du fait de cette activité de brûlage fortement émettrice de particules fines dans l'air et d'odeurs irritantes. En outre, à une période où les risques d'incendie de forêts et de broussailles recommencent à émerger (début de sécheresse), l'activité de brûlage fait peser des risques supplémentaires de dépôts de feu. Elle peut donc générer la mobilisation des services de secours ou des forces de l'ordre, à un moment où toutes les forces de sécurité sont mobilisées pour veiller au respect du confinement et au maintien de la sécurité.

Aussi, en cette période de confinement, il est demandé de déposer au fond de son jardin les résidus de taille ou de tonte de pelouse, dans l'attente de pouvoir se déplacer de nouveau dans le réseau des déchetteries locales.

Il est rappelé que :

- des alternatives au brûlage existent, notamment par broyage, par enfouissement, et par utilisation des déchets verts comme paillis ou comme engrais vert. C'est un geste environnemental très bénéfique pour la qualité des sols et bon pour la planète en terme de bilan carbone.
- le brûlage de déchets verts est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental depuis de nombreuses années, et constitue une infraction pouvant faire l'objet d'une contravention de 3ème classe de 450 euros (pouvoir de police du Maire) ;
- le brûlage de 50 kg de déchets verts (équivalent de 5 à 6 sacs de 50 litres de tonte de pelouse) pollue autant que rouler environ 13 000 km avec un véhicule essence ou diesel récent (Source ATMO AuRA - 2016).

Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :

Facebook : www.facebook.com/prefet26

Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)

Site internet : www.drome.gouv.fr

3, boulevard Vauban – 26030 VALENCE cedex 9 – Téléphone : 04.75.79.28.00 - Télécopie : 04.75.42.87.55





*Horaires aménagés de la poste du 21
Décembre au 3 Janvier*

Lundi : 8h30 – 10h30

Mardi : 9h30 – 12h et 14h – 16h

Mercredi : 9h30 – 12h et 14h – 17h30

Jeudi : 10h – 12h et 14h – 17h30

Vendredi : Férié

Samedi : Fermé

La Mairie sera fermée du 24 décembre 2020 au 4 janvier 2021

*Pour les urgences, laissez un message sur le répondeur de la
mairie au 04.75.45.60.63 avec vos coordonnées*

La municipalité

vous souhaite de

*Joyeuses
Fêtes*

Prenez soin de vous et de vos proches